



REPUBLIQUE TUNISIENNE



*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ministère de l'Environnement

Direction Générale du Développement Durable

Étude pour la mise en place du Programme National Des Villes Durables en Tunisie

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Synthèse du rapport Exécutif de la deuxième
phase de l'étude:

**Projet (scénario) de programme national des villes durables
en Tunisie : Modèle-type d'approche de transition de la ville
tunisienne vers le statut de ville durable**



Mai 2020

Version Définitive



S.A. Au Capital de 220.000 DT – RC : B11068-1997-Tunis – Code TVA : 0649N/A/M/000
23, Rue Emir AbdElKarim– 1082 –Mutuelleville, Tunis, Tunisie

Tél. 00 216 71 287 837

Fax 00 216 71 286 922

e-mail : tr@top.com.tn / samef@samef.com

Sommaire

PRESENTATION	3
CHAPITRE I : RAPPEL DES RESULTATS DE L’EVALUATION DIAGNOSTIQUE DES VILLES TUNISIENNES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ÉTAT DES LIEUX, ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS DE MISE EN DURABILITE DES VILLES TUNISIENNES	4
CHAPITRE II : DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA “MISE EN DURABILITE” DES VILLES ; OU LES FONDEMENTS DE LA VILLE DURABLE TUNISIENNE.....	7
CHAPITRE III : QUEL PROGRAMME D’ACTIONS POUR L’ENGAGEMENT DES VILLES TUNISIENNES DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?.....	12

Présentation

Le programme d'actions, ci-après présenté, constitue une synthèse des thématiques de développement durable retenus et déterminant les premiers champs d'intervention pour l'élaboration du plan de transition à la durabilité de ce plan de transition étant traité dans le rapport d'analyse.

Le programme d'actions, outre les critères de choix des thématiques, la détermination des objectifs stratégiques, ainsi que des objectifs opérationnels correspondants à atteindre qui constituent la vision que chaque ville se fait de son évolution vers le statut de développement durable, décrit le processus d'évaluation diagnostique des activités de la ville – candidate – à l'accession au niveau de durabilité requis pour chaque thématique considérée et arrête les actions prioritaires à engager ainsi que les principaux indicateurs de suivi des réalisations ainsi que de mesure des impacts (en termes d'**efficience**, d'**efficacité**, de **performance**,...) générés par ce programme.

Le programme, ainsi présenté, prend la forme d'un programme de remise à niveau des villes tunisiennes vers le statut de villes durables : **“Plan de transition vers l'accession de la ville tunisienne au statut de ville durable”**.

Ainsi, chaque ville ou groupe de villes, aura à diagnostiquer la réalité de sa situation de développement et à préconiser ses besoins, selon une échelle de priorité qu'elle se fixera à partir des attentes de ses populations en en déterminant les besoins en investissement de tout ordre (humain, matériel, technique,) afin qu'elle (il) puisse accéder au niveau des performances projetées.

De ce fait, chaque ville aura sa feuille de route pour son évolution vers un développement responsable et respectueux des règles pratiques et normes en vigueur.

Chapitre I : Rappel des résultats de l'évaluation diagnostique des villes tunisiennes en matière de développement durable : État des lieux, orientations et recommandations de mise en durabilité des villes tunisiennes

1. Objectifs de l'étude

Conformément aux termes de références, l'objectif principal visé par l'étude est de **doter l'administration des outils et de la méthodologie nécessaires pour la mise en place du programme national des villes durables en Tunisie permettant à ces villes de mieux capitaliser leurs atouts et exploiter leurs capacités humaines, culturelles et environnementales et améliorer la qualité de vie de leurs citoyens sur le chemin de la réalisation des objectifs de DD de l'Agenda 2030**. Il s'agit notamment de :

- Donner un cachet spécifique à chaque ville en respectant les principes de DD.
- Inciter les acteurs dans les villes à promouvoir leurs stratégies de développement sur les bases et principes de durabilité.
- Mettre en place des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi et d'évaluation comme outil de surveillance et de pilotage opérationnel de la transition des villes tunisiennes vers des villes durables.

Cette étude devra permettre, dans une dernière phase, à l'élaboration d'un cahier des charges-type de ville durable en Tunisie qui constitue la synthèse de la démarche de programmation. Il a pour but de définir les objectifs du projet ainsi que les modalités d'aménagement. Il servira de canevas pour la conception d'un projet « **Ville durable** ».

Le cahier des charges devra couvrir les différentes composantes de la ville durable et leurs interactions ainsi que les différents intervenants publics et privés.

L'étude devrait se dérouler en 3 phases :

Phase 1 : Diagnostic des villes tunisiennes et proposition d'une stratégie pour une ville durable

Phase 2 : Elaboration des indicateurs, des critères de choix et d'un scénario de mise en œuvre de la ville durable en Tunisie

Phase 3 : Elaboration d'un cahier des charges type de ville durable en Tunisie.

Le présent document constitue la seconde phase de l'étude.

2. Recommandations et suggestions dégagées de l'évaluation diagnostique :

Plusieurs recommandations et suggestions ont été formulées dans le rapport de diagnostic afin d'assurer une transition aisée des villes tunisiennes vers le statut de villes durables dont :

- L'Exploitation des études environnementales qui ont été élaborées dans le sens de l'élaboration de plans de DD des villes
- L'adoption d' une vision systémique du territoire de la ville pour sa mise en durabilité
- L'élaboration d' un Plan national de remise à niveau des Collectivités Locales
- La création d'un fonds de financement conséquent surtout pour les petites villes
- L'Élaboration d'une charte de DD des villes
- L'élaboration d' un référentiel de politiques urbaines,
- L'Implication de toutes les composantes de la société dans la transition vers des villes durables
- Le Développement du potentiel technologique, de créativité et d'innovation des villes

Un atelier national de réflexion-recherche a été organisé le 7 Novembre 2019 entre le bureau d'études et la Direction générale du Développement Durable et les différentes parties relevant de l'écosystème national en rapport avec le développement durable des villes en Tunisie.

Cet atelier, a été une occasion pour informer et sensibiliser les divers acteurs impliqués sur les différents constats relevés par les travaux de diagnostic, les contraintes et les problématiques qui empêchent la transition des villes tunisiennes vers le statut de villes durables ainsi que les potentialités et opportunités qui pourraient faciliter leur évolution dans le futur vers cette nouvelle réalité.

Les travaux de la journée ont permis en outre, de discuter des recommandations proposées dans le cadre de groupes de travail, et de dégager quatre orientations stratégiques, chacune éclatée en centres d'intérêts (ou champs d'intervention) et recommandations pratiques :

- **Ville durable et protection environnementale**

- Renforcement du dispositif juridique et réglementaire en matière de protection environnementale
- Protection des milieux environnementaux (eau, air, sol et sous-sol)
- Mise en cohérence des politiques et des programmes sectoriels en matière de protection environnementale :
- Développement et mise en œuvre d'un système de gouvernance environnementale, efficace et pertinent
- : Intégration des dimensions économiques et financières en tant que facteurs de réussite de la stratégie de protection de l'environnement

- **Ville durable et promotion sociale et culturelle**

- La promotion de la vie culturelle et artistique locale, expression des talents générationnels des peuples
- Préservation du patrimoine architectural et historique local, en tant qu'héritage civilisationnel des villes et de leurs populations à travers les temps
- Appui à la jeunesse, au sport et à la société civile en tant que facteurs de dynamisation économique et sociale des villes

- Justice sociale, répartition équitable des richesses et services à la hauteur des attentes des citoyens, facteurs de consolidation de la durabilité des villes tunisiennes
 - Un service public de qualité en réponse aux exigences des collectivités publiques durables et à l'attachement des populations à leur environnement et à leur espace de vie (éclairage public, embellissement urbain, services numériques, gestion des cimetières, gestion des procédures de mariage, fourrière municipale...)
 - La protection de la femme, de la famille et de l'enfance, préoccupation majeure de la ville durable inscrite dans ses programmes prioritaires de développement économique et social
- **Ville durable et développement économique**
 - Mise en durabilité des biens publics de la ville exploités à des fins économiques (marchés publics, espaces publics, abattoirs municipaux, espaces de stationnement, autorisation d'occupation...) dans le cadre d'un plan directeur de développement durable de ses activités
 - La transition vers la Fiscalité écologique/fiscalité verte pour inciter le contribuable à s'impliquer davantage dans les programmes locaux de développement durable
 - Adoption et Promotion des nouveaux modèles économiques alternatifs s'inspirant des principes et approches en matière :
 - Planification et organisation urbaine et territoriale adaptées aux principes et exigences du développement durable
 - Régulation de l'offre et de la demande relative au marché foncier local
 - **Gouvernance et organisation institutionnelle des villes :**
 - Identification des mécanismes d'amélioration de la gouvernance des villes tunisiennes en transition vers les villes durables
 - Promotion de la Démocratie participative, de la gouvernance locale
 - Renforcement du rôle de la société civile locale et de l'engagement citoyen

Chapitre II : Des principes fondamentaux de la “mise en durabilité” des villes ; ou les fondements de la ville durable tunisienne

L'enjeu du développement durable a pris une ampleur considérable entre la conférence de Rio de Janeiro en 1992 et aujourd'hui et a, depuis, teinté de nombreux domaines de la société contemporaine, tant sa prise en compte semble déterminante pour l'avenir de la planète et des générations futures. Le rôle majeur que les villes ont à jouer dans sa mise en œuvre a progressivement pris forme à travers le concept de **ville durable**, qui entend traduire à l'échelle urbaine les principes fondateurs du développement durable.

Toutefois, dans sa mise en œuvre et son opérationnalisation, le concept de ville durable repose sur des fondamentaux qui mettent en lumière l'importance d'envisager les projets urbains durables sous l'angle du processus de conception et d'opérationnalisation de la démarche plutôt que de chercher à reproduire des modèles et atteindre des objectifs prédéterminés en matière de durabilité.

Nos travaux de recherche sur le concept de “ville durable”, étayés par :

- nos réflexions sur les expériences entreprises dans le domaine, dans d'autres pays,
- notre évaluation diagnostique de l'aptitude de la ville tunisienne à s'engager dans ce mouvement d'accession au statut de villes durables,

nous ont conduit à nous tracer une feuille de route basée sur un certain nombre de principes fondamentaux auxquels devrait obéir l'approche type d'évolution de la ville tunisienne vers son modèle propre de ville durable.

1. La ville se trace une vision de son évolution à moyen et long termes vers le DD

Le programme de mise en durabilité des villes est un outil de promotion et de planification de la ville découlant d'une vision de son évolution, de l'identification des axes stratégiques de son développement et de l'élaboration d'un plan d'action définissant des programmes et des projets pour le développement durable de la ville échelonnés sur les moyen et long termes. Il est élaboré sur la base d'un diagnostic multisectoriel de la ville traitant des thèmes urbains, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et de gouvernance, tout en veillant à prendre en considération les thématiques relatives au genre et aux jeunes tant des générations actuelles que de celles du futur proche et du futur lointain.

2. La ville prend conscience de son potentiel de DD et des moyens nécessaires pour le fructifier

La ville durable doit incarner un projet de société, dans lequel les dimensions sociales, économiques, culturelles, éducatives et spatiales se conjuguent. On ne peut pas espérer un développement urbain durable sans pouvoir fédérer les potentialités propres à chaque ville et les apports intellectuels, empiriques et affectifs de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux et des moyens nécessaires pour les valoriser et fructifier.

3. La ville s'investit dans la valorisation de ses ressources et veille à leur préservation

Le patrimoine naturel et culturel de la ville contribue à l'émergence d'un sentiment d'appartenance pour les populations autour de l'identité du territoire. La préservation d'un patrimoine riche (ressources naturelles, paysagères, culturelles) et sa valorisation constituent donc un enjeu majeur en termes d'aménagement durable et d'adaptation aux changements climatiques. La recherche de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, y contribue également fortement.

4. La ville s'organise pour instaurer une démocratie locale basée sur une participation citoyenne engagée

La participation citoyenne est un processus qui associe de manière active le plus grand nombre de citoyens à la définition et à la mise en œuvre d'un projet collectif dans une localité. La démocratie participative est surtout utilisée pour participer aux prises de décisions qui affectent la population locale et les décisions liées au développement de leur communauté (social, économique, culturel, environnemental, etc.) afin de répondre aux attentes réelles des citoyens et aux problématiques spécifiques du territoire,

5. La ville œuvre pour la consolidation de la solidarité entre ses habitants et veille à la préservation de la paix sociale

La promotion de la ville durable s'appuie sur des politiques actives dans le domaine de l'emploi, du logement, de la santé et de l'éducation, notamment, sans oublier la paix et la cohésion sociale car tout le monde n'a pas le même accès aux ressources et aux richesses.

6. La ville agit pour faire respecter les textes et mesures institutionnelles et réglementaires

Toute activité au sein de la ville provoque des impacts sur l'environnement et la santé humaine. Pour assurer la protection de l'Homme ou de l'environnement contre les dangers, nuisances ou inconvénients qu'une activité est susceptible de causer, directement ou indirectement, pendant ou après l'exploitation, elle doit respecter un certain nombre d'obligations légales et réglementaires contraignantes.

7. La gestion de la ville assurée dans la transparence, la justice et l'équité

La transition vers des villes durables est par excellence un projet à caractère politique et sociétal qui vise à libérer les potentialités de durabilité et de créativité et de compétitivité de la ville et nécessite une approche de gestion de la conduite de changement multi dimensions, multi acteurs et multi échelles. Ainsi, la réussite du projet, est conditionnée par un leadership et une volonté politique locale portés par des élus locaux engagés, qualifiés et initiés aux enjeux de la gouvernance locale et au management du développement durable, une démocratie représentative transparente et mobilisatrice, une démocratie participative professionnelle et responsable assurant l'accès équitable aux services publics, à l'éducation, à l'emploi..., une citoyenneté active et consciente de ses devoirs et droits et, enfin, une synergie et une intégration structurée du programme de développement des villes durables avec la planification stratégique régionale et nationale. Il ne s'agit pas d'une fin en soi, mais d'un levier fondamental au service des politiques d'aménagement et d'urbanisme, lequel est

fortement lié à plusieurs considérations interdépendantes, à savoir : l'essor économique, l'équité sociale, la justice, la qualité de vie urbaine, la cohérence spatiale, la préservation et la mise en valeur environnementale, voire les spécificités culturelles.

8. La ville s'investit dans le développement de son capital humain par la mobilisation des moyens et ressources nécessaires

La crise du modèle de développement non soutenable produit une détérioration du potentiel humain : menaces sur l'appareil éducatif et de formation, régression de la protection sociale, précarisation du travail qui empêche la capitalisation des savoirs pratiques, scientifiques et techniques, la marginalisation des jeunes victimes du chômage, le management par le stress destructeur des collectifs de travail, la montée des inégalités destructrice des solidarités. L'objet de la durabilité des villes est de s'attaquer à tous ces maux.

9. La ville est ouverte à l'innovation technique et technologique

Promouvoir la ville durable nécessite d'encourager la recherche scientifique et technologique pour inventer des produits et des processus de production soutenant les objectifs de durabilité; d'encourager la production et l'utilisation de technologies plus propres et plus efficaces en ressources, ainsi que l'innovation technologique et sociale.

10. La ville œuvre pour garantir à sa population une qualité de vie digne, la préservant contre toute forme de menace et de risque éventuels

Les risques naturels constituent un enjeu important en termes de protection des personnes, des biens et de l'environnement, qui sera encore amplifié avec le changement climatique. Le risque inondation, particulièrement présent au cours de certaines périodes de l'année en Tunisie, concerne des millions d'habitants et des milliers d'emplois. La ville durable œuvre à instaurer une politique de prévention et de protection contre ces risques et les projets qu'elle met en œuvre devront en respecter les règles propres de gestion, tant au niveau de la typologie des travaux, que des aménagements et interventions qu'elles suscitent: actions de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants, travaux de protection contre les crues, développement des capacités de surveillance, d'alerte et de prévision précoces des phénomènes hydrométéorologiques, etc.

La gestion des crises et des catastrophes naturelles doit constituer un champ d'intérêt des politiques d'aménagement et d'urbanisme des villes durables tant qu'elles sont et demeurent assujetties à une nébuleuse d'aléas et de dangers à géométries et gravités variables et variées.

11. La ville se mobilise pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation.

La persistance de la pauvreté dans plusieurs villes constitue la forme la plus visible d'inégalité sociale puisqu'elle s'accompagne de l'inégalité d'accès à la culture à l'éducation, à la santé, aux revenus et à la sécurité des droits de propriété. Une caractéristique essentielle de la ville durable est sa volonté de proposer diverses options de développement économique et de lutte contre la pauvreté et la marginalisation sans liquider ni éroder les ressources naturelles du pays. Il s'agit là d'une nécessité dans les villes où les biens et services environnementaux constituent une composante majeure des

moyens d'existence des communautés et, où l'environnement et ses services les protègent en cas de catastrophes naturelles et de chocs économiques.

12. L'accès des villes tunisiennes au statut de ville intelligente facteur de renforcement de leur durabilité

Face aux tendances croissantes à l'urbanisation, il est nécessaire de développer des moyens plus intelligents et plus durables pour gérer les complexités urbaines, réduire les dépenses découlant de l'urbanisation, accroître l'efficacité énergétique et améliorer la qualité de vie des citoyens. A cet égard, les technologies de l'information et de la communication (TIC), jouent un rôle déterminant dans le renforcement de la durabilité des villes dans la mesure où elles servent de plate-forme pour regrouper les informations et les données dans le but de mieux comprendre comment la ville fonctionne en termes de consommation de ressources et de services. Les services basés sur les TIC dans les villes durables incluent les systèmes de transport intelligents, qui peuvent considérablement améliorer la mobilité urbaine.

Conclusion

La mutation vers une ville durable offre la possibilité d'atteindre les objectifs du développement durable y compris la préservation des ressources naturelles, l'atténuation des effets des changements climatiques le bien être-des populations et l'éradication de la pauvreté, à une échelle et à un rythme jamais égalés auparavant.

Cette opportunité découle, essentiellement, d'un terrain de jeu modifié : le monde d'aujourd'hui et les risques auxquels les populations sont confrontées ont considérablement changé la donne et nécessitent une remise en cause fondamentale de notre approche de la ville.

Une réaffectation des investissements publics et privés, stimulée par des réformes politiques appropriées et des conditions favorisant la transition, permettrait de développer et de renforcer le tissu urbain, les infrastructures publiques, le capital naturel, tels que la biodiversité, l'eau, et les sols, particulièrement importants pour les populations. Ces investissements renforceront également de nouveaux secteurs et de nouvelles technologies qui seront les principales sources de développement économique et de croissance : technologies en matière d'énergies renouvelables, de bâtiments et d'équipements économes en énergie et en ressources, systèmes de transport public à faible taux d'émission de carbone, infrastructures pour des véhicules propres et économes en énergie, centres de gestion et de recyclage des déchets.etc. .

Des investissements complémentaires en termes de capital humain, et notamment de connaissances liées à la transition vers la durabilité de la ville ainsi que de compétences administratives et techniques permettant d'assurer une transition, de génération en génération, en douceur vers un développement plus durable.

La ville durable favorise la croissance, les revenus et l'emploi, tout en offrant beaucoup plus d'avantages environnementaux et sociaux elle fournirait plus d'emplois à court, moyen et long termes que le maintien du statu quo dans un certain nombre de secteurs importants tels que le bâtiment, le transport, les déchets..

Une ville durable investit dans le capital naturel et le valorise. Les services environnementaux sont mieux conservés, conduisant à de meilleurs revenus et à des filets protecteurs pour les ménages et les communautés.

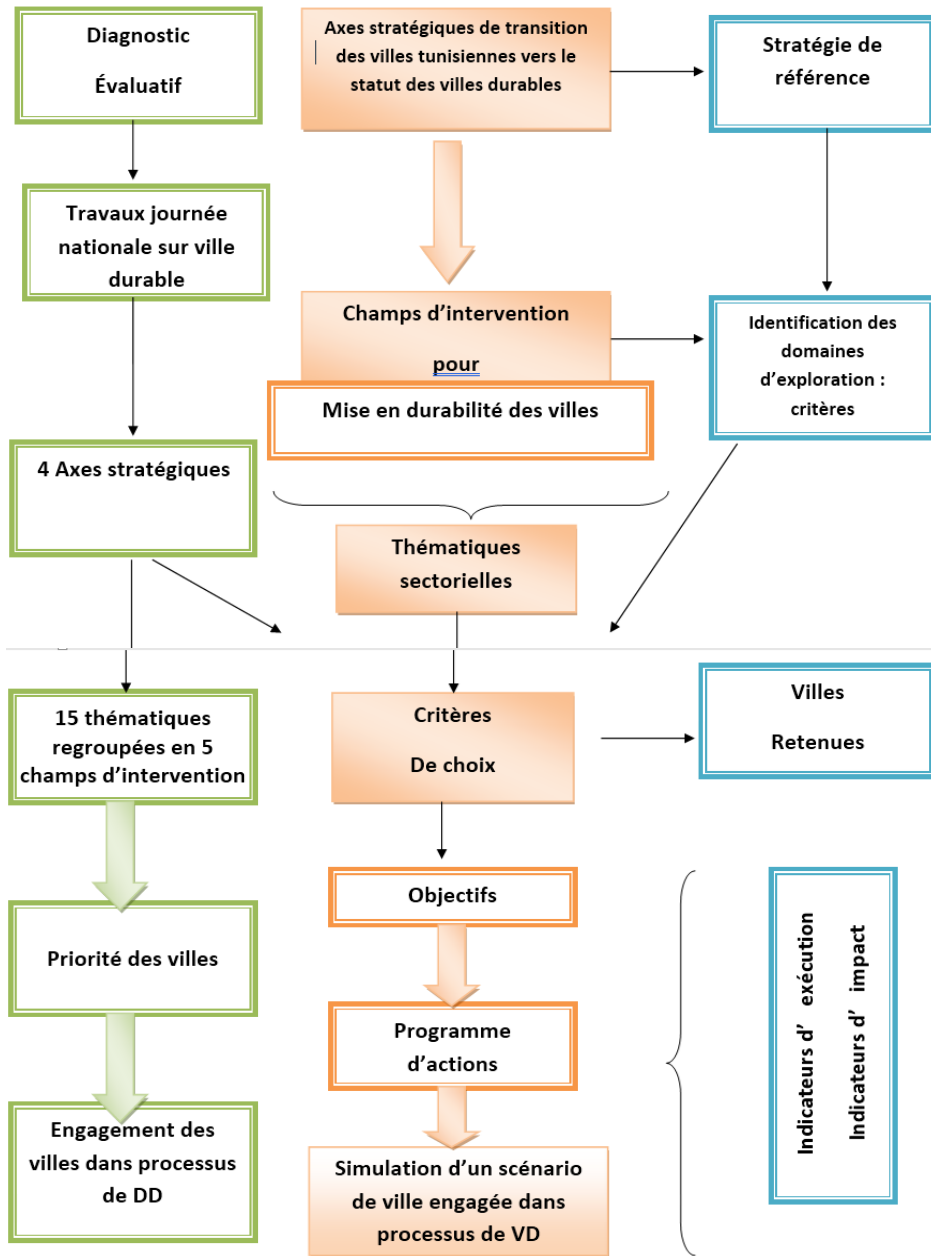
Les améliorations en termes d'accès à l'eau douce et d'assainissement, ainsi que les innovations en matière de bâtiments, d'énergie autonome (électricité photovoltaïque, énergie renouvelable, etc.) s'ajoutent à l'ensemble des stratégies en faveur de la ville durable, ce qui peut également contribuer à atténuer la pauvreté.

L'utilisation rationnelle des ressources (énergie aussi bien que matériaux) devient un élément moteur, que ce soit dans l'amélioration de la gestion des déchets, des transports publics, des bâtiments verts ou dans la réduction des déchets tout au long de la chaîne alimentaire.

Bien sûr, le parcours est jalonné de nombreux défis. Toutefois, pour réussir la mutation vers une ville durable, les responsables politiques, la société civile et les principales entreprises devront s'engager conjointement dans ce mouvement. Cela exigera des efforts soutenus de la part des décideurs et des citoyens pour repenser et redéfinir les mesures traditionnelles de la richesse, de la prospérité et du bien-être. Cependant, c'est le maintien du statu quo qui pourrait bien constituer le risque majeur.

Chapitre III : Quel programme d’actions pour l’engagement des villes tunisiennes dans le développement durable ?

1. Méthodologie d’élaboration du programme national villes durables (PNVD) :



Vision de la ville durable en Tunisie :

“Créer des opportunités de développement économique et social durables et promouvoir des plans d’investissement susceptibles de favoriser la création de richesses, d’améliorer les conditions de vie et de sécurité des populations et de partager avec elles leurs attentes et leurs préoccupations de manière participative et inclusive.”

Axe stratégique (I) :

Villes durables et protection de l’environnement

Champ d’intervention (I.1.) :

Aménagement urbain et habitat durable

- Thématique (1) : Urbanisme Durable, aménagement et Infrastructures
- Thématique (2) : Habitat, bâtiments durables et attractivité paysagère
- Thématique (3) : Mobilité et Connectivité

Champ d’intervention (I.2.) : Durabilité Environnementale Fonctionnelle

- Thématique (4) : Sureté et sécurité durables
- Thématique (5) : Prévention contre les effets du changement Climatique et des catastrophes naturelles
- Thématique (6) : Protection et lutte contre la pollution
- Thématique (7) : Biodiversité et services écosystémiques
- Thématique (8) : Eau et Assainissement
- Thématique (9) : Énergie renouvelable

Axe stratégique (II) :

Villes durables et promotion sociale et culturelle

Champ d’intervention (II.1.) :

Conditions de vie et durabilité sociétale

- Thématique (10) : Éducation, Culture, patrimoine et identité collective
- Thématique (11) : Cadre de vie, environnement professionnel et Santé Environnementale

Axe stratégique (III) :

Villes durables et dynamique de développement socioéconomique

Champ d’intervention (III.1.) :

Développement socioéconomique durable des villes

- Thématique (12) : Économie durable : Recherche, Innovation et créativité des villes
- Thématique (13) : Modes de production et de consommation durables

Axe stratégique (IV) :

Gouvernance et organisation institutionnelle des villes accédant au statut de villes durables

Champ d’intervention (IV.1.) :

Gouvernance durable des villes

- Thématique (14) : Management environnemental et dispositif de soutien à la durabilité
- Thématique (15) : Démocratie locale et solidarité citoyenne

3. Programme d'actions de transition vers le statut de ville durable et processus de mise en œuvre :

Le programme de transition des villes tunisiennes vers le statut de ville durable est déterminé à travers les composantes essentielles suivantes dument décrites dans le rapport et ci-après résumées :

1 Les axes stratégiques d'évolution des villes tunisiennes vers le statut de villes durables :

Sont au nombre de 4 telles que dégagé par le diagnostic de la phase (1) de l'étude et confirmés par les travaux de l'atelier national "villes durables"

2 Les champs d'intervention :

Expriment les domaines d'actions pour l'opérationnalisation du programme de transition vers les villes durables.

Ce sont l'expression des axes stratégiques à travers des objectifs opérationnels (spécifiques) à atteindre.

3 Les thématiques :

Sont au nombre d'une quinzaine sur 23 proposées, constituent les principaux thèmes (sujets) à analyser et à relever au niveau des exigences de développement durable des villes par référence aux orientations des Nations Unies en la matière et sur la base d'indicateurs communément admis dans le domaine.

Du point de vue méthodologique, chaque thématique est traitée à travers le champ d'intervention correspondant en fonction des éléments suivant :

- La thématique objet de l'opération de "mise en durabilité"
Est présentée à travers un exposé de motif introductif justifiant le choix du sujet à traiter des points de vue scientifiques, économiques, sociaux et environnementaux, et renseignant sur son positionnement national, sectoriel ou locale dans le dispositif tunisien de développement durable sur la base de "critères" dits "critères de choix" c.à.d. les critères le justifiant comme facteur important de développement durable des villes.
- Les indicateurs d'évaluation des performances de mise en durabilité
Sont déterminés dans un document à part comme les éléments ou facteurs de suivie de mise ben œuvre des objectifs "durabilité" de la thématique concernée, et ils ont fait, pour la plupart d'entrer eux, et notamment les indicateurs quantitatifs, l'objet de fiches de présentation de leur significativité et devraient constituer surtout pour les experts des domaines concernés des supports d'appui pour l'évaluation des performances accomplies. Quant aux objectifs qualitatifs ou au calcul des écarts entre l'objectif prévisionnel de la thématique concernée et les réalisations enregistrées au terme du programme "mise en durabilité" leur évaluation est largement à la portée des évaluations internes des services de la ville engagée dans le processus de transition vers les villes durables.
- Les acteurs concernés

Ce sont tous les acteurs impliqués dès le lancement du programme dans le processus de mise en durabilité et ce pour chacune des thématiques retenues selon des procédures clairement arrêtées afin que chacun puisse répondre d'un résultat donné selon les délais de planification de la réalisation des objectifs du programme d'actions convenu.

AXE STRATÉGIQUE (I) : Villes durables et protection de l'environnement**Champ d'intervention (I.1.) : Aménagement urbain et organisation**

Thématique (1) : Urbanisme Durable, aménagement et Infrastructures				
Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La planification urbaine levier du développement économique des villes et facteur d'intégration sociale ❖ La planification urbaine favorise la bonne gestion des ressources naturelles et constitue un appui à la protection de l'environnement ❖ Le développement infrastructurel levier fondamental pour la dynamique économique et sociale de la ville ❖ L'aménagement urbaine, facteurs de valorisation de l'attractivité de la ville 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Commune ❖ Direction Régionale de l'Équipement ❖ Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine ❖ Agence Foncière de l'Habitat ❖ Agence Foncière de l'Industrie ❖ Agence Foncière Touristique ❖ Travail de terrain 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs suggestifs de suivi et d'évaluation des réalisations ¹	
			I. Exécution	I. Impacts
Renforcer l'efficacité de la planification urbaine et sa contribution au développement durable	-Les plans d'aménagement sont respectés	- Évaluation de la capacité des communes à mettre en place de structures de contrôle et de suivi	-Nombre d'infractions au règlement d'urbanisme du PAU -Evolution des superficies des zones naturelles sensibles couvertes par des plans de préservation	-Evolution des superficies urbanisées
	- L'intégration des quartiers d'habitat spontané est renforcée	-Identification des zones sensibles et instauration de documents de planification spécifiques pour ces zones ²	-Réduction du nombre de logements rudimentaires -augmentation du nombre des ménages bénéficiant des initiatives de réhabilitation des quartiers populaires	-Evolution des densités de l'habitat au sein des périmètres communaux

¹ D'autres indicateurs plus détaillés sont présentés dans le rapport exécutif

²Des plans de préservation des zones à intérêt paysager ou écologique sont prévus par le projet du nouveau code de l'urbanisme

Intégrer la dimension environnementale dans la planification urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion des risques et des catastrophes est intégrée dans les documents de planification territoriale 	-Évaluation de la capacité des communes à mettre en place des programmes d'actions de long terme visant à consolider la résilience des milieux naturels sur son territoire	-Réduction du nombre d'accidents et catastrophes naturelles (inondations, incendies, glissements de terrains...)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de vie des populations : <ul style="list-style-type: none"> - Habitat - Santé - Niveau de vie - ...
	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures de protection des habitants contre les nuisances et risques environnementaux sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> -Identifier les menaces et les risques qui pèsent sur l'équilibre écologique des villes -Déterminer les mesures et les actions préventives pouvant améliorer la résilience des milieux écologiques 	-Amélioration du bilan environnemental de la ville	
Couvrir les besoins des habitants en infrastructures et équipements sociaux	-Les réseaux d'infrastructures (électricité, gaz, assainissement, télécommunications...) étendus à toutes les zone	<ul style="list-style-type: none"> -Recentrer les zones non (ou mal desservies par les réseaux et élaborer un plan d'extension des réseaux -Etat des voiries existantes et identifier des voiries à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> -Evolution de la proportion des logements branchés aux différents réseaux -Evolution de l'état de la voirie 	<ul style="list-style-type: none"> -Evolution du nombre de projets IDE -Evolution des investissements IDE -Evolution du bilan migratoire de la ville
Assurer un niveau d'infrastructure favorisant l'investissement économique de développement de la ville	<ul style="list-style-type: none"> -Les infrastructures d'appui au développement économique sont assurées : zones industrielles, zone logistique, télécommunications, gaz ... -Capacité d'attractivité des investissements renforcée 	<ul style="list-style-type: none"> -Identifier les besoins des investisseurs en infrastructures (dans les domaines de l'industrie, du tourisme ou autres secteurs, selon les particularités de la ville) -Identifier les opportunités et priorités d'attractivité des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des programmes de réalisation de l'infrastructure et des équipements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'attractivité économique de la ville

Thématique (2) : Habitat, bâtiments durables et attractivité paysagère

Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat abordable, respectueux des plans d'aménagement et sécuritaire • Habitat adapté aux conditions environnementales • Durabilité des bâtiments en construction ou en rénovation • Paysages urbains durables et attractifs • Paysages naturels protégés et conservés 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Commune ❖ Direction Régionale de l'Équipement ❖ Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine ❖ Agence Foncière de l'Habitat ❖ Agence Foncière de l'Industrie ❖ Agence Foncière Touristique ❖ Travail de terrain 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts
Amélioration de l'accès des ménages à des logements décents, abordables et répondant aux normes en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces fonciers dédiés à l'habitation viabilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des besoins en logements, toute catégorie confondue, dans la commune • Aménager l'assiette foncière locale pour satisfaire les besoins des aménageurs de terrain dans la commune • Améliorer les échanges d'informations et de données sur la situation de l'habitat entre les différents intervenants du domaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du nombre de projets réalisés dans le domaine de l'habitat dans la commune • Augmentation des investissements consacrés à la construction de logements par le secteur formel 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de vie des ménages. • Facilitation de l'accès au logement en ville aux ménages • Conservation de l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché immobilier local
	Pourcentage des ménages résidant dans des quartiers réhabilités améliorés	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins en réhabilitation infrastructurelle de l'habitat informel • Œuvrer à faciliter l'accès des populations locales à un logement décent 	<ul style="list-style-type: none"> • Progression du taux d'exécution des projets municipaux en rapport avec l'habitat et la réhabilitation des quartiers populaire/à haute densité • Augmentation du nombre de logement sociaux produits par an dans la commune par rapport aux nombres de logements total construis 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de l'intensité carbone/ de la consommation énergétique/ de l'eau des ménages • Fixation des populations locales • Amélioration de la qualité de l'air ambiant

Promotion des constructions à meilleure empreinte écologique dans les villes	<ul style="list-style-type: none"> Part des constructions durables par rapport à la superficie totale du bâti améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> Estimation de l’empreinte écologique des différents types de construction dans la ville Intégration progressive des nouvelles techniques en matière de construction durable dans les exigences d’obtention et d’octroi des permis de construire Encourager la rénovation énergétique des bâtiments existants surtout les plus énergivores : industriels, frigorifiques, bureaux, 	<ul style="list-style-type: none"> Consommation énergétique des zones bâties de la commune en kwh/m² Amélioration des niveaux de consommation en eau des zones bâties de la commune en eau/m² 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d’économie d’eau et d’économie d’énergie durant une période assez significative permettant de se prononcer sur les performances des réalisations accomplies Evolution des couts des constructions compte tenu de la nature des matériaux utilisés
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des déchets de la construction maîtrisée 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la capacité des communes en matière de suivi et de contrôle des constructions au niveau des matériaux utilisés, au niveau des consommations en eau et en énergie, en matière de style architectural, en matière de gestion des déchets de construction... 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des dépotoirs anarchiques des déchets de construction Augmentation de la part d’utilisation des matériaux de construction “durables” 	
Réhabilitation et amélioration de l’esthétique urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Espaces de vie et espaces partagés réhabilités et réaménagés (espaces de sport, espaces culturels, espaces administratifs, stations de transport, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Détermination via une approche participative les choix à suivre en matière d’aménagement paysager urbain des villes Révision des plans d’aménagement et d’urbanisme pour y intégrer les exigences de protection et de valorisation des paysages de la commune Réaménagement des espaces de vie collectifs afin d’améliorer le bien être de leurs usagers dans la ville (stations de transport, services hospitaliers, services administratifs divers, espaces de sport et de détente, espaces culturels,...) 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre des projets de réhabilitation et de réaménagement paysager dans les communes Amélioration du rapport : superficie des espaces verts par rapport au nombre d’habitants Amélioration du rapport : superficie des espaces publics par rapport au nombre d’habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l’attractivité des villes Évolution de la qualité de vie dans le milieu urbain Amélioration de l’indice de bien être des populations locales Amélioration de l’image de la ville aux échelles régionales, nationales et internationales Évolution des investissements privés dans les domaines de l’économie durable (économie verte, économie bleue, économie mauve,...)
	<ul style="list-style-type: none"> Sites culturels, historiques et archéologiques protégés et mis en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d’un inventaire des richesses patrimoniales culturelles (matérielles) en rapport avec l’attractivité paysagère des villes Capacité des collectivités locales dans le domaine de développement et la valorisation du patrimoine culturel local à renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d’interventions et d’actions de promotion de la culture et de l’art Accroissement du nombre des visiteurs aux sites patrimoniaux de la commune (sites archéologique, site historique, site naturel,...) Évolution du nombre de professionnels du domaine culturel installés dans la ville 	

Thématique (3) : Mobilité et Connectivité				
Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Qualité des infrastructures et des services de transport collectifs renforcée ❖ Empreinte écologique des différentes activités de transport et de services logistiques améliorée 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Commune ❖ Direction Régionale du Transport ❖ Institut National de la Statistique ❖ Société Régionale de Transport 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts
Amélioration de la qualité des services de transport collectifs dans les villes tunisiennes	<ul style="list-style-type: none"> • Usage des modes de transport en commun régulier augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités techniques des intervenants publics concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des documents de gestion et de planification du secteur du transport en Tunisie • Renforcer l'implication des collectivités locales et territoriales ainsi que des structures publiques impliquées dans le domaine environnemental dans la configuration des cartes régionales du transport • Élaborer des campagnes de promotion de l'usage des moyens de transport publics adaptées pour chaque catégorie d'usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions d'assistance technique réalisées dans le secteur du transport • Fiabilité des études de faisabilité technique et financière • Plans de circulation élaborés selon les normes en vigueur de protection environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des montants des investissements consacrés à l'amélioration de l'empreinte écologique des opérateurs dans le secteur du transport • Niveau d'attractivité des zones urbaines • Taux de satisfaction des usagers des services de transport public
	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'émissions en GES des activités de transport dans la commune réduit 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les modalités d'élaboration et de conception des documents relatifs à la planification et à la gestion des dispositifs de transport aux échelles nationale, régionale et locale en vue d'y intégrer les exigences de protection et d'évaluation environnementale nécessaires • Encourager le recours aux moyens de transport propres tels que les véhicules électriques • Entreprendre les aménagements nécessaires pour favoriser l'usage des moyens de déplacement non motorisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'intégration des exigences de protection environnementale dans les politiques de gouvernance et de développement des prestataires public de transport en commun • Nombre des études d'impact et d'évaluation environnementales effectuées dans le domaine du transport • Pourcentage des prestataires de transport public certifiés selon les normes environnementales en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des indicateurs relatifs à l'environnement (quantité des GES émises dans l'air, nombre de pics de pollution enregistrés par mois, ...)

Champ d'intervention (I.2.) : Durabilité Environnementale Fonctionnelle

Thématique (4) : Sureté et sécurité durables				
Justifications	PM			
Critères de choix	PM			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
PM	PM	PM	PM	PM

Thématique (5) : Prévention contre les effets du changement Climatique et des catastrophes naturelles

Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réduction des effets et menaces des changements climatiques ❖ Adaptation aux changements climatiques 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ APAL ❖ OTEDD ❖ ANPE ❖ INS 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Office de développement (CGDR, ODNO, ODCO et ODS) ❖ CRDA ❖ SONEDE ❖ Ministère des affaires sociales 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Commissariats régionaux de l'éducation ❖ Directions régionales de l'emploi et de la formation professionnelle ❖ Collectivités locales ❖ Ministère chargé des collectivités locales 	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Renforcement de la capacité d'atténuation, d'adaptation et de résilience des villes tunisiennes et des populations locales pour faire face aux effets des changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Programme local d'atténuation des effets des changements climatiques élaboré et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des études d'identification des risques et menaces qui pèsent sur la ville dus aux effets des changements climatiques • Planification de la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques • Doter les collectivités locales en suffisamment de moyens et de ressources (techniques, humaines et financières) afin de renforcer leur rôle en tant qu'intervenant public primordial dans le renforcement de la résilience des différents acteurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'élaboration des études de diagnostic préliminaires et des plans d'actions y afférents • Suivi de l'évolution des investissements mobilisés pour réduire les effets des changements climatiques • Évolution du taux d'exécution des projets, des actions et des programmes prévus pour l'atténuation des effets des changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des quantités de GES émis dans la ville • Évolution du pourcentage des déchets traités dans les circuits formels de gestion des déchets • Amélioration des taux de recyclage des déchets dans les villes • Baisse de l'intensité des phénomènes d'érosion terrestre • Conservation des terres arables
	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de renforcement de la résilience de la population locale face aux changements climatiques élaboré et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des sources de financement et planification des investissements • Organiser les événements de communication et de sensibilisation avec le concours de la société civile locale afin de faire adhérer toutes les 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des investissements réalisés pour renforcer la résilience des villes e des populations résidentes aux effets des changements climatiques • Évolution du taux de réalisation des projets, des actions et des programmes prévus pour améliorer la résilience des villes et des 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la résilience des populations locales et de leurs activités économiques • Evolution de la capacité d'adaptation des écosystèmes naturels face aux menaces et

		<p>composantes de la société locale aux projets de changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer via une démarche participative et implicative un programme local pour renforcer la résilience des populations locales et des opérateurs économiques (tourisme, agriculture, industrie, ...) dans la ville pour assurer une adaptation réussie face aux nouveaux défis des changements climatiques 	<p>populations locales aux effets des changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des opérateurs économiques locaux ayant adhéré à des actions locales d'atténuation/d'adaptation aux changements climatiques 	<p>pressions des changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'image et de la notoriété de la ville
	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'aménagements des infrastructures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques élaborés dans la perspective des orientations nationales en la matière horizon 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des besoins en infrastructures et aménagements pour faire face aux changements climatiques dans la commune • Réaménagement des espaces littoraux et des sols menacés par les différentes formes d'érosion (désertification, montée du niveau de la mer, salinisation des sols, érosion éolienne, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réalisation des études technico-financières ainsi que les études d'impact environnementaux à l'échelle locale • Suivi de l'évolution des flux d'investissement mobilisés ainsi que leur taux d'exécution • Suivi de la mise en œuvre des aménagements physiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des zones urbaines convenablement protégées contre les risques des changements climatiques • Superficie des espaces reboisés • Superficie des plages réaménagées • Pourcentage de la population locale épargnée des menaces des changements climatiques • Nombre d'entreprises/nombre d'emplois sauvés • Amélioration de l'attractivité locale

Thématique (6) : Protection et lutte contre la pollution				
Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Amélioration de la qualité de l'air ❖ Conservation des sols ❖ Préservation des milieux aquatiques et marins 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ ANPE ❖ OTEDD ❖ ANME ❖ APAL ONAS ❖ ANGED 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ INSTM ❖ CNCT ❖ Institut Pasteur ❖ CRDA ❖ ONAGRI 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ BNG ❖ Collectivités locales Ministère de l'Environnement ❖ Ministère des Affaires Locales ❖ Ministère de l'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etablissements de recherche universitaire ❖ Société civile et les ONG internationales ❖ Opérateurs du secteur privé
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Lutte contre la pollution atmosphérique	<ul style="list-style-type: none"> • Programme spécifique de lutte contre les sources de pollution atmosphérique arrêté : s'agissant d'un effort national, chaque ville gagnerait à élaborer un plan local de lutte contre la pollution atmosphérique qui couvre l'ensemble de son périmètre d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les besoins en équipements de mesure des niveaux de la pollution urbaine dans la commune • Implanter des dispositifs de mesure des niveaux de pollution de l'air ambiant au sein des grandes agglomérations urbaines • Mettre à disposition des communes des moyens de partage des données reçues des différentes installation de mesure de la pollution de l'air installés au sein de son périmètre 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution des travaux d'études et de diagnostic de la situation environnementale de l'air ambiant dans la ville • Volume de GES émis dans l'air dans la ville • Baisse des taux de concentrations des particules fines et du gaz carbonique dans l'atmosphère 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la charge de morbidité due à la pollution atmosphérique • Évolution de la fréquence des pics de pollution enregistrés dans les villes • Amélioration de la qualité de vie des populations locales • Renforcement de l'attractivité de la commune
	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions atmosphériques polluantes du secteur de transport convenablement réduites au sein de la ville : le secteur du transport représente l'activité qui contribue le plus dans l'aggravation de la pollution de l'air dans les 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la fluidité de la circulation via la conception/révision de plans de circulation urbaine qui favorisent l'usage des transports collectifs et les modes de transport propres afin de réduire l'intensité et la fréquence des pics de pollution • Accentuation des actions de plaidoyer auprès des autorités compétentes afin de consacrer davantage de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution des différentes préconisations du schéma directeur de déplacement et le plan de circulation locale • Taux d'émission de GES par le secteur de transport réduite • Nombre de mesures entreprises dans le cadre du plan de circulation locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de l'air dans les milieux urbains • Baisse des taux d'admission aux services de soins local concernant les pathologies directement imputable à la pollution urbaine

	milieux urbains, ce qui nécessite le recours à des mesures spécifiques pour réduire ses niveaux d'émission dans l'atmosphère	pour couvrir la ville en moyens de transport collectif <ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des actions de sensibilisation visant à limiter l'usage des moyens de transport individuels 		
Préservation de la neutralité des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité organique et propriétés naturelles des sols convenablement préservées et protégées : à l'instar de la pollution atmosphérique, les sols sont exposés à de diverses menaces et pressions liées à la surexploitation et à la pollution qui conduisent souvent à leur érosion, à leur salinisation et à leur appauvrissement en matières organiques ce qui rend nécessaire le recours à un ensemble de mesures et d'action à l'échelle de la ville pour sauvegarder cette richesse et l'épargner d'une manière durable des différentes menaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter (avec les services concernés) les réseaux d'évacuation des effluents liquides endommagés ou vétustes • Réhabiliter les sols contaminés par la pollution solides et liquides dans les villes • Promouvoir les pratiques d'exploitation durable des terrains agricoles à l'instar de l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation et de la permaculture • Réhabiliter les infrastructures de protection contre les divers phénomènes d'érosion des sols (désertification, érosion marine, salinisation, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Longueur des réseaux d'évacuation des effluents liquides réhabilités • Superficie des espaces naturels convenablement protégés dans l'espace communal • Superficie des sols dégradés par la pollution et par l'occupation anarchique par rapport à la superficie totale des terrains décontaminés et réhabilités • Pourcentage des agriculteurs ayant adopté des pratiques agricoles durables • Évolution du montant des investissements publics consacrés à la réhabilitation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des différents paramètres physicochimiques des sols • Amélioration de la richesse organique des sols • Taux de progression des activités agricoles durable : agriculture biologique, permaculture, ... • Superficie des espaces terrestres convenablement protégés contre les différentes formes d'érosion • Evolution de la tâche urbaine
Protection des milieux marins et aquatiques contre les risques anthropiques	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) élaboré et convenablement mis en œuvre, avec un intérêt particulier pour : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des zones humides, des aires 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les zones littorales et marines fragilisées par les phénomènes de pollution, d'occupation anarchique et d'érosion • Recenser les sources de pollution terrestre et les moyens de leur acheminement vers le milieu littoral et marin 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution des différents projets et actions préconisés par le GIZC (plan de gestion intégrée des zones côtières) • Taux de concentration en matières organiques des eaux marines • Densité des peuplements de posidonie • Nombre de sites sensibles marins et aquatiques protégés 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des littoraux dûment protégés contre l'érosion marine • Longueur totale des lignes de côte restaurées • Evolution de la qualité des eaux marines • Amélioration de l'état de la biodiversité marine

	<p>protégées et plages publics consacrés à la baignade</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espaces littoraux endommagés par l'érosion marine - Phénomènes d'occupation non autorisée des plages <p>Différents risques de pollution marine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Efforts de protection intégrale du DPM - ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre les travaux de renforcement géomorphologiques des zones côtières fortement endommagées/exposées par les/aux diverses formes d'érosion • Réaliser les travaux d'assainissement et d'enlèvement des structures bâties sur le DPM sans autorisation • Identifier les sites de séquestration du carbone bleue et estimation de leurs volumes 		
--	--	---	--	--

Thématique (7) : Biodiversité et services écosystémiques				
Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Protection de l'environnement et de la biodiversité ❖ Equilibre des écosystèmes naturels fragilisés 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ ANPE ❖ OTEDD ❖ ANME ❖ APAL ONAS ❖ ANGED 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ INSTM ❖ CNCT ❖ Institut Pasteur ❖ CRDA ❖ ONAGRI 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ BNG ❖ Collectivités locales Ministère de l'Environnement ❖ Ministère des Affaires Locales ❖ Ministère de l'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etablissements de recherche universitaire ❖ Société civile et les ONG internationales ❖ Opérateurs du secteur privé
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Amélioration de l'état de la biodiversité locale et Conservation de l'équilibre écologique des milieux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Equilibre environnemental des écosystèmes naturels locaux préservé 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et identification des activités anthropiques représentant un risque substantiels sur les équilibres écologiques dans la ville et ses zones environnantes • Protection via une isolation effective entre le tissu urbain local et les milieux naturels environnant • Élaboration de dispositif de suivi de l'ensemble des composantes de la biosphère locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la réalisation des études et des recherches relatives à la protection des écosystèmes naturels dans la ville • Suivi des actions et des projets locaux prévus dans le cadre du plan d'action national 2018-2030 en matière de conservation de la biodiversité • Estimation des montants d'investissement consentis en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la densité du couvert végétal dans les milieux naturels • Evolution de la largeur des bandes dunaires menacées • Progression du nombre des projets économiques à vocation écologique
	<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité locale mise en valeur et durablement protégée 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des exigences de conservation et de préservation de la biodiversité dans les documents d'aménagement et d'urbanisme • Elaboration de programme de renforcement de la faune locale à travers le renforcement du statut de classement des espèces vulnérables, 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'action et de projets entrepris pour soutenir la pérennité de la biodiversité locale • Augmentation du nombre de variétés végétales cultivées et de races animales domestiques • Renforcement du statut de protection des espèces endémiques végétales et animales • Augmentation du nombre de spécimens de ressources génétiques autochtones déposées 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la richesse spécifique et abondance faunistique et floristique dans les milieux naturels • Densité des pollinisateurs dans les milieux naturels • Diversité spécifique de l'avifaune (nicheurs et hivernants) • Augmentation du nombre des sites naturels classés

		<p>la réintroduction d'espèces animales disparues/en voie de disparition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la richesse du couvert végétal local par la protection des espèces floristiques locales, leur conservation dans la Banques Geines et l'élargissement de leur milieu 	<p>dans une banque de conservation de gènes et de semences</p>	
<p>Instauration d'une démarche de gestion durable des ressources naturelles locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'extraction et d'exploitation des ressources naturelles dans les villes rationalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et assistance techniques des cadres de la commune en matière d'encadrement, de suivi et d'accompagnement des exploitants des ressources naturelles locales (extraction de bois, exploitation de gisements naturels, élevage et chasse, ...) • Sensibilisation des acteurs concernées (ménages) par la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles locales • Réorganisation des modalités d'octroi des permis d'exploitation des richesses naturelles locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du montant de l'enveloppe budgétaire allouée aux projets de conservation des ressources naturelles et de la biodiversité • Taille du public ciblé par les campagnes de sensibilisation et de promotion des vertus de l'exploitation durable des ressources naturelles locales • Nombre de concessions/d'autorisation accordées aux promoteurs de projets à vocation écologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la valeur économique des zones sensibles locales (forêts et parcours, plans d'eau artificiels et naturels, zones maritimes, ressources souterraines...) • Evolution du nombre d'emplois verts créés • Progression de l'attractivité écotouristique de la ville
	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de la société civile dans la protection de la biodiversité et dans le renforcement de la résilience des écosystèmes naturels locaux renforcés 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'implication du tissu associatif local dans la protection de la biodiversité • Lancement de programmes de sensibilisation et de communication en coopération avec la société civile afin d'améliorer le rapport entre les citoyens et leur écosystème naturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions effectuées pour la protection de la biodiversité locale par les associations environnementales • Nombre de projets de coopération dans le domaine de la protection de l'environnement impliquant la société civile locale et les ONG internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la situation écologique des écosystèmes naturels dans la ville • Eradication/réduction des risques et menaces qui pèsent sur les espèces de faunes et de flores vulnérables/protégées

Thématique (8) : Eau et Assainissement				
Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gestion durable des ressources en eau ❖ Maitrise des opérations de traitement et d'épuration des eaux usées 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ SONEDE ❖ Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques ❖ INS ❖ Collectivités locales ❖ Ministère de l'Equipement ❖ Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques ❖ ONG internationale ❖ Société civile 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
La préservation des ressources en eau potable en facteurs d'appui à l'accession de la ville tunisienne au statut de ville durable	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de desserte de l'eau potable renforcée et améliorée : chaque ville se doit de se doter d'un programme spécifique de gestion des ressources hydriques 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la capacité de distribution en eau potable afin de satisfaire les besoins locaux • Améliorer les systèmes de transfert et d'adduction des eaux et protéger les bassins versants • Réaliser des systèmes de réalimentation des aquifères sous-terraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des plannings de réalisation • Respect des budgets alloués • Taux de satisfaction des usagers des services de distribution d'eau dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de desserte en eau potable dans la commune • Taux d'exploitation de la nappe
	<ul style="list-style-type: none"> • Déperdition des ressources hydriques dans les circuits de distribution et d'irrigation réduite : afin de limiter les volumes d'eau gaspillées lors de son transfert d'un point à un autre 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'entretien régulier des infrastructures de mobilisation, de transfert et de distribution d'eau dans la commune • Réduire les pertes d'eau « mobilisable » à travers une gestion efficace des eaux pluviales et de crues • Renforcer le dispositif de suivi et de contrôle des différents réseaux de distribution de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des plannings de réalisation • Respect des budgets alloués • Taux de satisfaction des usagers des services de distribution d'eau dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de déperdition de l'eau du réseau local • Taux de mobilisation des eaux pluviales
Déploiement d'un dispositif d'assainissement couvrant l'ensemble des zones	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture du réseau local de l'ONAS étendue et renforcée : afin de couvrir efficacement l'ensemble des quartiers résidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et développer le réseau local d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales • Développer l'assainissement dans les zones rurales • Branchement de tous les habitats spontanés des villes urbaines au réseau de l'ONAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume des investissements consentis pour l'amélioration du dispositif local d'évacuation des eaux usées et de l'eau de crue ainsi que des stations d'épuration 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de branchement au réseau de l'ONAS dans les communes • Pourcentage des eaux épurées réutilisées par

d'habitation de la ville			<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réalisation des différents travaux d'extension et d'entretien du réseau local d'assainissement • Nombre de stations d'épuration réhabilitées 	<p>rapport au volume total des eaux usées traitées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des eaux non conventionnelles consommées dans la ville par rapport à sa consommation totale en eau
	<ul style="list-style-type: none"> • Volume annuel d'eau non conventionnelle utilisée dans la ville en évolution 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des eaux usées traitées et réhabiliter les stations d'épuration des eaux usées • Généraliser les traitements tertiaires • Sensibiliser les utilisateurs potentiels des eaux non conventionnelles • Augmentation de la part de réutilisation des eaux usées épurées dans les secteurs du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des stations d'épuration intégrant le traitement tertiaire • Taux de conformité de la qualité des eaux usées traitées : paramètres physico-chimiques 	

Thématique (9) : Énergie renouvelable				
Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réduire les niveaux de consommation en énergie fossile ❖ Développer de nouvelles sources de production énergétique 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ STEG ❖ ANME ❖ Collectivités locales ❖ Ministère des Collectivités Locales ❖ Ministère chargé de l'énergie ❖ Ministère chargé de l'industrie ❖ Société civile 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Améliorer le niveau de performance énergétique des différents secteurs d'activités des villes et des communes (transport, industrie, logement, tourisme, agriculture, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Mix énergétique local diversifié : il s'agit de diminuer l'usage des hydrocarbures dans la production d'énergie locale en développant davantage l'utilisation des énergies renouvelables disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'unités de production d'énergie propre dans les établissements à grande consommation énergétique dans la commune • Renforcement des capacités des communes dans le domaine du contrôle, de l'audit et de la remise à niveau énergétique • Introduction des normes appliquées en matière d'efficacité énergétique dans les exigences requises lors de l'élaboration des documents de planification territoriale et d'aménagement urbains • Sensibilisation des populations locales sur les pratiques responsables dans le domaine de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des quantités d'hydrocarbures consommées annuellement dans la commune • Montant des investissements affectés pour le développement des capacités de la commune dans le domaine énergétique • Nombre de projets dans le domaine de l'énergie initié par la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des énergies propres utilisées dans la ville • Pourcentage des utilisateurs locaux de dispositifs d'autoproduction d'électricité photovoltaïque par rapport au nombre total des abonnés au réseau STEG dans la commune
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des démarches et pratiques d'efficacité énergétique par les différents secteurs d'activité de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement du périmètre des études d'impacts environnementales pour y inclure les mesures effectives pour optimiser les performances énergétiques des opérateurs économiques • Élaboration des missions d'audit énergétique au niveau de tous les organismes publics, les opérateurs économiques et des cités résidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du montant des projets d'efficacité énergétique déclarés dans la commune • Progression des taux d'exécution des programmes communaux dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies propres 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du recours aux énergies propres par les différents secteurs d'activité de la commune • Apparition de nouveaux créneaux économiques durables • Diminution de la consommation locale en énergie fossile

AXE STRATÉGIQUE (II) : Villes durables et promotion sociale et culturelle

Champ d'intervention (II.1.) : Conditions de vie et durabilité

Thématique (10) : Éducation, culture, patrimoine et identité collective				
Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promotion des activités destinées à l'initiation des jeunes générations aux défis du développement durable ❖ Préservation des valeurs et des coutumes culturelles locales ❖ Mise en valeur de l'identité culturelle et patrimoniale locale 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Commissariat régional de l'enseignement ❖ Ministère de l'Éducation Nationale ❖ Commune ❖ Société civile ❖ Offices de développement régional 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'éducation environnementale intégrés dans les plans de développement durable de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures scolaires, éducatives et de formation professionnelles sauvegardées 	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de l'état des infrastructures scolaires de la ville et son adéquation avec les besoins et attentes des populations • Identification des sources de déperdition scolaire • Identification des besoins du marché de l'emploi local et régional en qualifications et compétences professionnelles • Recensement des attentes et aspirations professionnelle de la jeunesse locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'enveloppe d'investissement allouée au renforcement des infrastructures scolaires dans la ville • Taux d'exécution des différents programmes publics de réhabilitation et de renforcement des infrastructures scolaires dans la ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation • Taux des diplômés • Taux de déperdition • Taux d'insertion des jeunes dans le monde professionnel • Amélioration de l'attractivité du dispositif local de formation professionnelle • Satisfaction du cadre des formateurs professionnel à l'égard des moyens et des équipements de formation professionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement et soutien des jeunes assuré et éducation environnementale valorisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des besoins de la région en éducation environnementale • Évaluation de la capacité des différentes parties prenantes dans l'éducation des jeunes dans la région pour assurer l'éducation environnementale pour les jeunes générations • Recensement des acteurs locaux clés pouvant intervenir dans l'éducation et la formation environnementale des jeunes (ANPE, APAL, Société civile...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réalisation des études d'identification des besoins de la ville en qualifications et compétences • Nombre de rencontres locales effectuées pour la discussion des sujets d'actualité de l'enseignement des jeunes de la ville • Suivi réguliers des résultats de fonctionnement des établissements scolaires • Suivi des résultats de la formation professionnelle locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du taux d'insertion des jeunes dans le marché de travail • Baisse des taux de décrochage (d'échec) des jeunes en cours de formation

	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'éducation environnementale dans les différents cycles de l'enseignement et de la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des richesses archéologiques et historiques locales et leur inscription parmi les axes prioritaires des documents d'aménagement et de planification territoriale • Elaboration en collaboration avec le secteur privé des programmes de valorisation touristiques des sites culturels locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communaux spécifiquement dédiés à la jeunesse • Évaluation de l'efficacité des programmes d'éducation environnementale • Nombre d'associations locales impliquées dans des actions d'éducation, de sensibilisation et de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de contribution des jeunes dans les activités de bénévolat • Réduction du niveau de chômage des jeunes formés
Patrimoine culturel, artistique et artisanal spécifique protégé et conservé	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine culturel matériel et immatériel local conservé 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins des talents artistiques et culturels locaux en moyens et en prestations d'appui et de soutien • Organisation d'évènements de promotion culturelle et artistique mettant en valeur le patrimoine culturel immatériel et artistique local • Promotion aux échelles nationale et internationale des richesses locales dans le domaine artistique et culturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de collaboration dans le domaine culturel élaborés avec le secteur privé • Suivi des investissements consacrés pour la remise à niveau des infrastructures culturelles locales et pour la sauvegarde des vestiges historiques • Nombre d'évènements d'animation et de divertissement organisés à la jeunesse locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'image et de la notoriété de la ville • Evolution du nombre des sites historiques et archéologiques classés • Evolution des visites touristiques vers les sites et les évènements culturels de la ville • Amélioration de la dynamique touristique locale
	<ul style="list-style-type: none"> • Activité artistique locale convenablement encadrée et soutenue 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des difficultés matérielles, techniques et financières qui touchent le secteur artisanal local • Renforcement et réhabilitation des infrastructures locales dédiées aux artisans et aux petits métiers • Amélioration des subventions et des prestations d'appui consacrés aux professionnels du domaine artisanal 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements et des subventions allouées aux talents artistiques de la ville • Degré d'avancement dans la réalisation de l'inventaire des traditions et des habitudes locales • Nombre d'actions de promotion des activités artistiques et culturelles locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre des visiteurs et des participants aux différents évènements culturels au sein de la ville • Taux de satisfaction des professionnels du secteur culturel • Evolution du nombre d'emplois créés dans le domaine culturel
	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir-faire artisanal préservé et mis en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination via un processus participatif des principaux déterminants de l'identité collective locale • Sélection via une concertation élargie de l'identité visuelle et de l'emblème de la ville • Elaboration d'un plan de communication local, national et international mettant en valeur l'image de ville et son identité collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des travaux de remise à niveau des infrastructures dédiés au secteur de l'artisanat local • Nombre d'évènements de promotion des produits artisanaux locaux • Evolution des investissements et subventions allouées aux artisans 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'artisans dans la ville • Nombre de flux de visiteurs vers les différents foires, expositions et boutiques artisanales dans la ville • Evolution du nombre des entreprises artisanales locales

Thématique (11) : Cadre de vie, environnement professionnel et santé environnementale

Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Offre de services municipaux à la hauteur des attentes des citoyens, facteurs de consolidation de la durabilité des villes tunisiennes ❖ Prestations de services publics modernisées et accessibles à toutes les franges de la population ❖ Conditions de travail respectueuses de la législation en vigueur 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ministère de la santé publique ❖ OTEDD ❖ ANPE ❖ ANME ❖ Collectivités locales ❖ Ministère de l'Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ministère du transport public et ses OST ❖ Ministères chargés de l'Industrie, de l'énergie, de l'agriculture, de l'équipement... ❖ Établissement de recherches universitaires et scientifiques ❖ ONG internationale et locale 		
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Développement d'un cadre de vie durable, sain, sécuritaire et attractif	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture sanitaire assurée pour l'ensemble de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des risques épidémiques de la ville et de ses besoins en prestations de santé • Diagnostic de l'état des infrastructures de soins et de la situation des effectifs médicaux et paramédicaux • Amélioration et renforcement des prestations de protection de la santé et de l'hygiène des milieux publics confiées aux collectivités locales • Renforcement des compétences des cadres et des agents concernés des communes en matière de préservation d'hygiène et de santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures et actions décrétées à l'échelle locale pour améliorer la santé et l'hygiène publique • Nombre de sessions de formation assurées au personnel des collectivités locales • Nombre d'événements de sensibilisation et de promotion de la santé auprès des populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de satisfaction des populations locales • Evolution de nombre de lits/1000hab • Evolution du nombre de médecins/1000hab • Amélioration du bien-être local
	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces de loisirs et de détente dûment dument aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins en espaces de divertissement dans la ville via un processus participatif • Introduction des projets d'aménagements d'espaces de loisir dans les plans d'aménagements urbains ainsi que dans les plans d'investissements municipaux (annuels) • Amélioration de l'accessibilité de l'ensemble des populations locales aux espaces et activités de loisirs et de détente 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements consacrés pour l'aménagement d'espace de loisir et de détente • Nombre de sites de détente inscrits dans les plans d'investissement locaux • Evolution de la superficie des espaces de détente aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre des visiteurs aux espaces de loisirs dans la ville • Evolution du nombre des pratiquants réguliers d'activités sportives dans la ville • Amélioration des prestations des centres culturels, des maisons de jeunes, des clubs sportifs...

	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des biens et des personnes durablement assurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la couverture sécuritaire des zones résidentielles • Renforcement du suivi et d'encadrement des jeunes issus des milieux défavorisés • Amélioration des activités de soutien (subvention, aide psychologique, ...) à la famille et à l'enfance afin d'aider les classes sociales les plus vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions d'appui et de soutien aux classes sociales les plus vulnérables • Evolution des moyens et des ressources allouées aux services de soutien et de promotion sociale • Progression du rythme des activités de lutte contre la délinquance • Augmentation des actions d'entraide et de solidarité locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des taux de criminalité et de délinquance • Amélioration des indicateurs d'insertion scolaire et professionnelle des jeunes • Apaisement du climat social local
	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de morbidité maîtrisés aux : <ul style="list-style-type: none"> - accidents de pollution majeurs - pollution chimique de l'air extérieur - ondes électromagnétiques - accidents de travail - contaminations alimentaires - tabagisme passif 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des plans d'urgence en cas de pollution majeure dans chaque collectivité locale • Développer la capacité de veille et d'anticipation de la commune en ce qui concerne les évolutions du risque chimique en milieu du travail • Evaluer l'exposition de la population locale aux cancérigènes de l'environnement • Programmes d'éducation pour la santé en matière d'hygiène et de prévention contre les différents risques dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures entreprises dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie dans la commune • Nombre de projets de prévention, de sensibilisation et de communication effectués • Nombre d'accords de partenariat effectués avec les partenaires locaux (tissu associatif local, organismes publics, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de vie au niveau local : <ul style="list-style-type: none"> - Santé - Loisirs - Qualité de vie • Réduction des taux de mortalité liée aux différentes pathologies d'origine environnementale
<p>Conditions et cadre de travail en adéquation avec la législation en vigueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Droit du travail respecté 	<ul style="list-style-type: none"> • Veille à l'application des droits des travailleurs • Organisation d'actions de sensibilisation et de communication au sein des zones d'activités économiques afin de promouvoir l'éthique professionnelle et le droit des travailleurs et des employeurs • Appuyer les efforts publics en matière de lutte contre l'emploi abusif des jeunes • Encadrement et orientation des travailleurs en situation précaire et des travailleurs indépendant sans statut légal afin de faire valoir leurs droits et acquis sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions d'encadrement et de conseil assurées au profit des travailleurs • Nombre de travailleurs en situation précaire ayant bénéficié des prestations de soutien financier, social et légal • Nombre de visites de contrôle et d'inspection effectuées dans le milieu professionnel local 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du bien-être des travailleurs locaux • Amélioration de la part des travailleurs en situation régulière par rapport à ceux en situation précaire • Evolution de l'investissement privé • Progression du nombre d'entreprises créées • Amélioration des taux de chômage

AXE STRATÉGIQUE (III) : Villes durables et développement économique

Champ d'intervention (III.1.) : Durabilité socioéconomique

Thématique (12) : Économie durable, recherche, innovation et créativité des villes

Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adoption de nouveaux modes de développement économique locale inspirée des nouvelles orientations et modèles en la matière : l'économie verte, de l'économie sociale et solidaire, ... ❖ Promotion des modes de développement relevant de l'économie fonctionnelle ❖ Assistance aux promoteurs locaux de projets ❖ Soutien à l'attractivité économique de la commune ❖ Développement et valorisation des compétences et des talents locaux ❖ Favoriser et promouvoir l'innovation et la créativité dans les différents secteurs de la vie économique et sociale des villes 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ APII ❖ Services du Ministère des Finances ❖ Ministère du Développement Locale, de l'Investissement et de la Coopération Internationale ❖ Collectivités Locales ❖ Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ❖ Société Civile 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Valorisation des potentialités économiques des villes	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de développement économique régional et local élaboré : <ul style="list-style-type: none"> - Programmes spécifiques de développement économique durable - Incitation à l'investissement privé - Remise à niveau environnementale des entreprises industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un programme de développement pluriannuel intégrant les objectifs de développement durable local comme étant une finalité fondamentale dudit programme • Maitrise des démarches novatrices en matière d'élaboration des programmes de développement stratégique (arbres à problèmes, matrices d'opportunité, arbre à objectifs...) • Application d'instruments de suivi et d'évaluation couvrant les aspects d'exécution, de réalisation, de résultats, d'impacts et de performances...basée sur des systèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'avancement dans l'élaboration du programme de développement local • Suivi des montants des investissements mobilisés pour la mise en œuvre du plan de développement local • Suivi du taux d'exécution des différents projets et actions prévus dans le plan de développement local 	<ul style="list-style-type: none"> • Progression de l'indice de développement local • Amélioration de l'attractivité locale • Augmentation des flux des investissements privés • Amélioration du niveau de vie des populations locales

Promotion de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi des femmes amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de l'accès des femmes aux différentes prestations publiques de formation professionnelle et d'enseignement • Adaptation de l'offre locale en services d'appui à l'investissement aux besoins des femmes rurales • Réduction des disparités hommes/femmes en matière d'égalité des chances dans le domaine professionnel • Renforcement de l'offre locale en microcrédits notamment dans les zones rurales 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'exécution des projets et actions entrepris afin d'améliorer l'employabilité des femmes • Evolution du nombre d'établissements de microcrédits installés dans la ville • Evolution du nombre de femmes ayant suivi des sessions de formation professionnelle • Evolution du nombre de femmes diplômés du supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du taux de chômage des femmes • Amélioration du taux d'insertion professionnelle des femmes • Resserrement des écarts entre les taux d'activités hommes/femmes • Nombre de projets créés par les femmes entrepreneuses
	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois des personnes à besoins spécifiques en évolution 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins des personnes à besoins spécifiques de la ville en matière d'employabilité • Facilitation de l'accès des personnes à besoins spécifiques à des prestations de formation et de développement de compétences • Amélioration de l'offre locale en matière d'assistance et d'encadrement des personnes à besoins spécifiques • Instauration de mécanismes de financement spécifiquement dédiés aux personnes à besoins spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des taux d'exécution des actions et mesures entreprises en faveur de l'employabilité des personnes à besoins spécifiques • Evolution de l'enveloppe d'appui financier et matériel accordée pour améliorer l'employabilité des personnes à besoins spécifiques • Evolution des subventions accordées aux personnes à besoins spécifiques afin qu'ils puissent créer leurs propres projets individuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des personnes à besoins spécifiques des mesures entreprises en faveur de leur employabilité • Baisse du taux de chômage des personnes à besoins spécifiques • Nombre de petits projets créés par les personnes à besoins spécifiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'emplois locaux en régression 	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des spécificités du marché de l'emploi local • Evaluation de la pertinence de l'offre en formation et en enseignement locale et de sa concordance avec les besoins du marché de travail local • Amélioration de la qualité de l'encadrement et de soutien des demandeurs d'emploi en vue de faciliter leur insertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de progression dans la réalisation des études du marché local de l'emploi • Nombre de filières académiques et de spécialités de formation professionnelle disponibles Nombre des bénéficiaires des prestations des établissements d'enseignement, de formation professionnelle et de formation continue • Taux d'avancement dans la réalisation des différents programmes et mesures concernant le développement des compétences locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du taux de chômage local • Taux d'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi • Taux de satisfaction des employeurs sur les prestations de formation professionnelle et d'enseignement supérieur de la ville

	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et promotion des projets d'investissement privés dans les nouveaux domaines économiques alternatifs en évolution 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et valoriser les potentialités d'investissement dans des créneaux porteurs des différentes formes économiques alternatives • Appuyer le rôle et les capacités de la société civile locale dans la formation et l'assistance des promoteurs de projets notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire • Aménagement d'espaces d'activités réservés aux entreprises locales innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements privés effectués pour la création de projets innovants • Nombre de projets en économie verte créés • Nombre de projets de transition/remise à niveau écologique créés 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la compétitivité économique de la ville • Augmentation des investissements privés et du nombre de projets privés créés
	<ul style="list-style-type: none"> • Filières de formation académique et professionnelle dans le domaine des emplois verts dans la commune créées 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des conventions de collaboration et d'entre-aide entre les différents partenaires locaux dans le domaine de l'entrepreneuriat notamment les établissements de formation, les pépinières d'entreprises, les technopôles, la société civile etc... pour encadrer et appuyer les initiatives émanant des jeunes promoteurs de projets locaux • Faciliter l'accès des talents locaux et des inventeurs aux divers mécanismes et prestations de services publics spécifiquement dédiées à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des investissements consacrés à l'appui aux talents locaux • Nombre de cycle de formation (professionnelle et universitaire) créée dans le domaine des emplois verts • Volume des avantages octroyés aux promoteurs de projets innovants/écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du taux de chômage • Évolution de l'employabilité des jeunes /diplômés de l'enseignement supérieur • Renforcement de l'image de la ville et de son ouverture à l'international
<ul style="list-style-type: none"> • Evolution progressif de la ville vers le statut de Smart – City (ville intelligente) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement de l'appareil administratif local et des prestataires de services au citoyen amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination via des enquêtes spécifiques des attentes et des besoins des populations locales en matière de modernisation de l'appareil administratif local • Intégration des services administratifs dans l'ère de l'administration intelligente par la numérisation de la plupart des services publics locaux • Introduction de prestations de services en ligne au sein des prestataires de services publics au sein de la commune • Organisation de sessions de formation des compétences des services administratifs locaux afin qu'ils puissent développer et moderniser leurs processus de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du taux d'exécution des projets d'intégration de l'administration locale dans l'ère du numérique • Evaluation du taux de disponibilité/fiabilité des services publics à distance • Augmentation du nombre de nouvelles application électroniques développées et intégrées parmi la nouvelle offre locale en services publics intelligents 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution Taux de satisfaction des usagers des services publics intelligents (à distance) • Augmentation du taux de digitalisation de l'administration locale • Evolution du nombre d'emploi créé dans le domaine des TIC • Amélioration de l'image et de l'attractivité de la ville

	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des Technologies numériques modernes dans les infrastructures de base et les équipements sociocollectifs engagés 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'une infrastructure de télécommunication moderne qui couvre tout le périmètre de la ville • Modernisation régulière des réseaux télécom afin de migrer vers le 4G et à termes vers le 5G • Intégration de dispositifs d'échange en temps réel des données dans les infrastructures de transport locaux afin d'optimiser leur organisation et leurs mouvements • Intégration progressive de l'approche smart grid dans les réseaux de distribution de l'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réalisation des études réalisées pour favoriser le déploiement d'une infrastructure locale intelligente • Pourcentage de la couverture des réseaux 3G et 4G au sein de la ville • Augmentation du nombre d'opérateurs de services de base (STEG, SONEDE, ONAS, Société de transport collectifs...) ayant intégré des dispositifs intelligent pour l'organisation et l'optimisation de leur offre en services publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Progression du taux de numérisation et de modernisation des infrastructures de base locale • Taux de couverture de la ville en réseaux 3G et 4G • Progression de la satisfaction des usagers des services publics modernisés
	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de transition vers une économie intelligente engagé 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et promotion des opportunités d'investissement dans les technologies numériques au sein de la ville • Organisation de campagnes de promotion de l'usage des technologies de commerce électronique tels que la dématérialisation des transactions monétaires, le paiement électronique à distance... • Organisation de compétitions, d'expositions et des évènements de promotion afin d'encourager les jeunes à développer des idées de projets dans le domaine des TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'événements de promotion et de sponsoring des opportunités d'investissement dans le domaine des TIC Pourcentage des commerçants et des détaillants ayant intégré des terminaux de paiement dématérialisés et de paiement électronique • Augmentation du nombre de filières de formation et d'enseignement dans le domaine des TIC dans la ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Progression de l'investissement privé dans le domaine des TIC • Augmentation du nombre des startups créées • Progression de la valeur des biens et des services échangés via les technologies du commerce électronique
<ul style="list-style-type: none"> • Développement des activités de recherche et d'innovation technologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de recherche en rapport avec les ressources de la région encouragés 	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention des travaux de recherche et d'innovation effectuées au sein de la ville et qui pourraient apporter une amélioration nette de sa durabilité • Appui et soutien aux chercheurs scientifiques locaux à travers la promotion de leurs travaux et de leurs innovations auprès des autorités compétentes en Tunisie, les institutions de promotion de la recherche et de l'innovation internationales ainsi qu'avec les villes jumelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du montant des subventions et des aides matérielles accordées pour le développement de la recherche locale • Augmentation du nombre d'actions de promotion des travaux de recherche locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui des projets de développement par des travaux de recherche

	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert des nouvelles technologies dans les différents secteurs d'activités des villes régulièrement pris en considération dans les projets de développement de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des opportunités de financement international des transferts de technologies ayant un fort impact sur la durabilité de la ville • Organisation d'actions de communication et de sponsoring concernant les différentes technologies pouvant être implantées à l'échelle locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'exécution des investissements consentis dans la prospection d'opportunités de transfert technologique au sein de la commune • Augmentation du nombre d'actions de promotion des nouvelles technologies durables • Nombre de transferts technologiques effectués dans la ville augmentée 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'attractivité de la ville pour les promoteurs de projets à haut contenu technologique • Augmentation des investissements privés dans les technologies durables
--	--	---	--	--

Thématique (13) : Modes de production et de consommation durables				
Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promotion de la production de biens et de services durables ❖ Adoption de modes de consommation rationalisés 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ HAICOP ❖ Collectivités locales ❖ Société civile ❖ Ministère des Finances Publiques 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation de l'application des exigences des achats durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures des achats publics durables maîtrisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des compétences des responsables communaux chargés de mettre en place les applications et les procédures d'achat public durable • Promotion des nouvelles exigences de participation aux marchés publics via les procédures d'achats publics durables auprès des fournisseurs et des prestataires de services des communes • Elaboration des procédures spécifiques des modalités de passation des commandes conformément aux exigences officielles en matière d'achat durable qui couvrent l'ensemble des fournisseurs de biens et de services de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnels formés dans les procédures d'achats publics durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur des économies d'échelle réalisées grâce à la mise en place d'un dispositif d'achat public durable • Pourcentage des achats intégrant des exigences des achats durables • Pourcentage des consultations ou dossiers achats intégrant des spécifications et/ou des critères de sélection RSE
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des procédures des achats publics durables généralisés à tous les types d'achats 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des commandes publiques effectuées et leur classement en fonction de leur nature, de leur fréquence et des caractéristiques types des fournisseurs externes • Adoption des procédures d'évaluation de la durabilité des commandes publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de progression dans la réalisation des études préliminaires relatives à l'implémentation des exigences et formalités du plan national des achats publics durables • Suivi de l'évolution d'actualisation des procédures d'achats publics durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage des commandes publiques effectuées par rapport aux commandes totales • Evolution de la valeur des produits et des services commandés selon les exigences des achats publics durables • Amélioration de la valeur des économies d'échelle réalisées grâce à la mise en place d'un dispositif d'achat public durable

<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation des modes de consommation durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Comportement d'achat des produits par les populations locales évolué 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité de la commune à contrôler et à réguler les marchés de biens de grande consommation installés dans son territoire • Valorisation via des campagnes promotionnelle des produits locaux, des produits de terroir et des produits "écologiques" 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation réalisées pour rationaliser les habitudes d'achat • Evolution du montant des investissements consentis pour la sensibilisation des populations locales • Nombre de visites de contrôle économique et commercial réalisés dans les circuits de distribution locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du volume d'activité des circuits de distribution locaux organisés • Evolution des recettes locales générées par les circuits et marchés de distribution au sein de la commune • Evolution du nombre d'emploi dans le domaine de du commerce et de la distribution
	<ul style="list-style-type: none"> • Modes de consommation des populations transformé 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le rôle de la société civile dans la sensibilisation de la population locale afin de rationaliser ses modes de consommation • Lancement de campagnes de sensibilisation contre toutes formes d'excès et de surconsommation : gaspillage alimentaire, gaspillage de l'eau, gaspillage énergétique... 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des investissements mobilisés pour la sensibilisation des populations locales sur les modes de consommation durables • Nombre d'actions de sensibilisation et de promotion des modes de consommation durable effectuées • Nombre des recours effectués auprès des services compétents pour défendre l'intérêt des consommateurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la quantité de déchets générés par tête d'habitant • Maitrise des niveaux de consommation en énergie fossiles et en énergie électrique • Réduction des niveaux de consommation moyenne en eau • Augmentation des niveaux de consommation des produits écologiques (fabriqués en matières recyclables ou biodégradables)

AXE STRATÉGIQUE (IV) : Gouvernance et organisation institutionnelle des villes, facteurs déterminants pour leur accession au statut de villes durables

Thématique (14) : Management environnemental et dispositif de soutien à la durabilité

Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Autonomisation des collectivités locales en matière de gestion des affaires environnementales locales ❖ Maitrise des enjeux et des défis relatifs à la protection environnementale par les différents acteurs à l'échelle locale ❖ Renforcer la capacité des communes à générer des revenus réguliers 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ministère des Affaires Locales ❖ Collectivités locales ❖ Ministère des Finances Publiques 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
Renforcer la décentralisation pour une meilleure gouvernance environnementale locale	<ul style="list-style-type: none"> • Principes et exigences de la décentralisation et de la gouvernance environnementale locale convenablement maîtrisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Elargir et renforcer les marges de manœuvre et autonomisation des collectivités locales conformément aux prérogatives attribuées dans le cadre du nouveau code des collectivités locales • Adopter des pratiques de zonage intelligentes pour un équilibre entre l'urbain et l'écosystème • Mettre en commun les ressources des communes dans le cadre d'une coopération intercommunale • Renforcer le déploiement des structures d'évaluation e de contrôle environnemental au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la capacité de la commune à exercer convenablement ses prérogatives • Nombre de cadres ayant bénéficié d'une formation spécifique en matière de gouvernance environnementale • Evolution du transfert des prérogatives décisionnelles vers la commune dans le domaine environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des services publics • Évolution du nombre de projets environnementaux supervisés par les communes • Taux de satisfaction des résidents sur les réalisations de la commune dans le domaine du développement durable

	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration de dispositifs de gouvernance locale efficaces et pertinents :Nouvelles structures publiques décentralisées ou déconcentrées dans le domaine de l'environnement installés 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et clarifier les tâches des CL et les tâches de l'administration centrale au niveau de la gestion de l'environnement • Généraliser la police de l'environnement sur l'ensemble du territoire national • Mettre à jour le programme de développement régional de l'environnement et des programmes de développement locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements de formation et de renforcement des capacités mobilisés et réalisés • Nombre de personnels ayant bénéficié d'une formation spécifique dans le domaine de la gouvernance locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction des populations locales à l'égard des réalisations et performances de la commune • Pourcentage des documents de planification et de gestion ayant adopté les principes et règles de la bonne gouvernance
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système de gouvernance en matière d'aménagement urbain et de planification territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration de procédures de coordination et de suivi spécifiques aux aspects traitant à l'aménagement urbain • Créer de structures de coordination et de suivi • Promouvoir l'approche participative dans l'élaboration des programmes et actions dans les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'associations en relation avec le développement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de projets initiés par la société civile en rapport avec le développement urbain
	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un dispositif de concertation, de coordination et de collaboration communale, intercommunale et multipartite efficace : Lacunes d'ordre juridique et réglementaire affectant la coopération entre les différents organismes publics présents à l'échelle locale identifiées et remédiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des champs de coopération intercommunale pour assurer une meilleure mutualisation des moyens, des ressources et des budgets à consentir dans des projets de développement durable • Identification des lacunes procédurales dans la gestion des affaires locales provenant d'autres organismes publics • Analyse des documents (en cas de leur existence) relatifs au protocole de coordination ou de protocole 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures, de procédures, de textes juridiques ...instaurés afin de réduire les problèmes de coordination entre les acteurs publics intervenant dans le développement durable des villes • Investissements consentis dans l'amélioration des dispositifs d'échanges d'information et de partages de données 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des performances des différents acteurs publics intervenant à l'échelle locale • Réduction des délais de réalisation des projets publics • Baisse du nombre des litiges entre les différents intervenants dans le développement durable
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources et des investissements nécessaires à la 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures et aménagements dédiés aux activités à vocation commerciale réhabilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les déficiences et les insuffisances engendrées par l'exploitation (directe et indirecte) des biens et des espaces publics municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des espaces publics consacrés à des activités commerciales réhabilités en fonction des 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés • Montant des investissements du secteur privé

<p>création de projets générateurs d'emplois</p>	<p>(marchés municipaux, abattoirs, parking publics, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des évaluations des retombées économiques, sociales et environnementales des différents biens et équipements publics exploités à des fins commerciales par la commune • Intégrer les exigences de développement durable dans les clauses relatives à l'exploitation des espaces publics municipaux par le secteur privé 	<p>exigences du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérateurs privés installés dans les espaces publics à vocation commerciale réhabilités • Nombre de cahiers de charges des activités prestations municipales sous-traitées revues 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux projets respectueux des exigences du développement durable créés dans la commune
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la structure des revenus municipaux en vue d'adopter des taxes à vocation écologique engagée 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des capacités technique, organisationnelle et financière de la commune dans la gestion des affaires environnementales locales • Renforcement du niveau d'expertise technique et des compétences professionnelles des ressources humaines engagées dans la mise en œuvre des programmes publics de protection environnementale • Renforcer la coordination et de la concertation au niveau régional • Instaurer des mécanismes de participation et de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de taxes et de contraventions locales transformés/adaptés en taxes écologiques • Valeur des taxes écologiques récupérées • Pourcentage des taxes écologiques récupérées par rapport aux revenus fiscaux de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des ressources propres de la commune • Ciblage efficace des opérateurs les plus pollueurs dans la commune • Réduction des infractions commises sur les milieux environnementaux et sur les droits sociaux

Thématique (15) : Démocratie locale et solidarité citoyenne				
Critères de choix	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Diffusion des pratiques de la durabilité et de la bonne gouvernance dans les services municipaux ❖ Gestion des relations de coopération et de collaboration impliquant les organismes publics locaux et régionaux (gouvernorat, autres communes, structures de sécurité, structures publiques à vocation sociale, etc...) 			
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Commune ❖ Ministère des Collectivités Locales ❖ Société Civile 			
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Processus de diagnostic et programme d'actions	Indicateurs de suivi et d'évaluation des réalisations	
			I. Exécution	I. Impacts globaux
<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de la commune et de la communauté locale des principes de développement durable, de ceux de la bonne gouvernance ainsi que de ceux de la démocratie locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences des ressources humaines des collectivités locales améliorées et renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les services municipaux ayant des insuffisances en matière de bonne gouvernance • Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes locaux de développement • Adopter et maîtriser les outils et les instruments de la bonne gouvernance locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées pour encourager les citoyens à s'impliquer dans la gestion des affaires locales • Nombre de personnels ayant suivi des formations spécifiques en matière de démocratie locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des taux de participation citoyenne dans les grands évènements de la ville
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du rôle de la société civile en tant qu'acteur incontournable dans le développement durable des villes 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement de la société civile locale convenablement encadré et structuré et ses capacités d'intervenir en matière de développement durable améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganiser et consolider les associations environnementales par réseaux régionaux et locaux ainsi que par domaine environnemental • Renforcer l'implication de la société civile locale dans la promotion du développement durable de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'associations ayant bénéficié de l'aide des autorités locales • Amélioration de la durée de vie des associations créées 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre des adhérents au tissu associatif local
	<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité sociale renforcée 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les populations locales sur l'importance des efforts collectifs de soutien social et de solidarité • Promouvoir le rôle de la société civile dans l'encadrement et la mobilisation citoyenne pour ancrer davantage l'esprit de solidarité dans la mémoire collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives populaires de solidarité et d'entraide enregistrés par an • Nombre d'évènements de promotion et d'actions de sensibilisation à l'égard de l'importance de la solidarité entre les membres de la société locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de l'indice de satisfaction des populations locales • Solde migratoire positif • Amélioration des conditions de vie des différentes franges de la population locale